RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00157
Numéro SIREN : 335 061 552
Nom ou dénomination : OUEST FRANCE MULTIMEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2021 sous le numéro de dépôt 18209

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 10 Rue DU BREIL 35000 RENNES — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 3 5 0 6 1 5 5 2 0 0 2 0 4 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122020 Net 3	N-1 31122019 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	189 150	AG	152 920	36 229	36 229
		Fonds commercial (1)	AH	1	AI		1	1
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	326 712	AS	312 079	14 632	64 119
		Autres immobilisations corporelles	AT	481 867	AU	342 025	139 841	256 564
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	1 767 187	CV	150 000	1 617 187	1 767 187
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	1 818 918	BI		1 818 918	
		TOTAL (II)	BJ	4 583 836	BK	957 025	3 626 811	2 124 102
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 051	BW		1 051	303
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	4 994 043	BY	117 070	4 876 973	4 474 664
		Autres créances (3)	BZ	3 343 923	CA		3 343 923	4 589 915
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	9 217 211	CG		9 217 211	8 977 983
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	87 232	CI		87 232	128 162
		TOTAL (III)	CJ	17 643 462	CK	117 070	17 526 392	18 171 028
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	22 227 299	1A	1 074 095	21 153 204	20 295 131

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

Rennes, le 29 juin 2021

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 288 000)	DA	288 000	288 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	28 800	28 800
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	12 187 800	10 526 368
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 358 814	1 661 431
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	16 537	10 840
	TOTAL (I)	DL	13 879 952	12 515 440
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	1 560	1 300
	Provisions pour charges	DQ	1 057 972	1 099 860
	TOTAL (III)	DR	1 059 532	1 101 160
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 953 864	2 754 291
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 030 846	2 970 367
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	744 747	377 660
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	484 262	576 211
	TOTAL (IV)	EC	6 213 719	6 678 530
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	21 153 204	20 295 131

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 213 719	6 678 530
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N – 1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue services *	FG	23 250 558	FH		FI	23 250 558		27 144 544
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	23 250 558	FK		FL	23 250 558		27 144 544
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	26 666		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 095 729		815 549
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 365		299
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	24 375 320		27 960 393
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	9 949 596		11 755 076
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	309 612		479 520
	Salaires et traitements*					FY	5 482 959		5 966 585
	Charges sociales (10)					FZ	2 341 774		2 768 553
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*					GA	141 357		147 829
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	70 391		43 615
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	208 686		196 711
	Autres charges (12)					GE	3 918 122		3 919 761
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	22 422 499		25 277 652
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 952 821		2 682 740
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	149 142		150 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	59 617		61 949
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	27		265
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	1 197		2 291
	Total des produits financiers (V)					GP	209 983		214 506
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	150 000		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS	137		115
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	150 137		115
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	59 846		214 390
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 012 667		2 897 131

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFiP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	48 848	30 179
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	48 848	30 179
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 070	(13 459)
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	100 082	13 679
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	5 697	5 697
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	107 849	5 917
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(59 001)	24 262
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	114 636	294 858
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	480 214	965 102
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	24 634 152	28 205 079
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	23 275 338	26 543 647
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 358 814	1 661 431
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
	– Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	168 312	166 694
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	AI	801 947	688 621
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 892 761	3 912 834
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	
	Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
VNC sur actifs corporels	100 082	
Produits sur cessions actifs corporels		48 848
Amendes et pénalités	(2 283)	
Dotation amortissement dérogatoire	5 697	
Autres charges exceptionnelles	4 353	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053
1 / 1

Désignation

SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA
335061552 IS1

31/12/2020

Détail produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits

(5) **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS QUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I				CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II				KD	331 997	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	449 278	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	280 689	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*			KY	306 542	KZ		LA	68 687
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	209 058	LC		LD	6 271
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III				LN	1 245 568	LO		LP	74 958
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations				8U	1 767 187	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV	1 818 918
FINANCIÈRES	TOTAL IV				LQ	1 767 187	LR		LS	1 818 918
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	3 344 753	ØH		ØJ	1 893 877

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CO		DO		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	142 846	LW	189 151	LX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	122 565	MK	326 712	ML	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM	280 689	MN		MO	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	93 521	MQ	281 707	MR	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	15 170	MT	200 159	MU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG	511 947	NH	808 579	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IO		ØX		ØY	1 767 187	ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	1 818 918	2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3		NJ		NK	3 586 106	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	654 793	ØL	4 583 836	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	295 766	PF		PG	142 846	PH	152 920
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	385 158	QA	49 486	QB	122 565	QC	312 079
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD	229 542	QE	3 419	QF	232 962	QG	
	Matériel de transport	QH	140 130	QI	71 373	QJ	41 540	QK	169 964
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	170 051	QM	17 076	QN	15 067	QO	172 061
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	924 883	QV	141 357	QW	412 135	QX	654 104
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 220 650	ØP	141 357	ØQ	554 982	ØR	807 025

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL	5 697					NM						NO	5 697
Total général (I+II+III+IV)		NP	5 697	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	5 697
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	5 697	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ	5 697

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		ZB	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	10 840	TM	5 697	TN		TO	16 537
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	10 840	TS	5 697	TT		TU	16 537
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	1 099 860	4Y	207 126	4Z	249 014	5A	1 057 972
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	E0		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	1 300	5W	1 560	5X	1 300	5Y	1 560
	TOTAL II	5Z	1 101 160	TV	208 686	TW	250 314	TX	1 059 532
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations – corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations – titres mis en équivalence	O2		O3		O4		O5	
	sur immobilisations – titres de participation	9U		9V	150 000	9W		9X	150 000
	sur immobilisations – autres immobilisations financières (1) *	O6		O7		O8		O9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	90 146	6U	70 391	6V	43 468	6W	117 070
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	90 146	TY	220 391	TZ	43 468	UA	267 070
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 202 147	UB	434 774	UC	293 782	UD	1 343 139
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	279 077	UF	293 782		
	Dont dotations et reprises – financières			UG	150 000	UH			
	Dont dotations et reprises – exceptionnelles			UJ	5 697	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

Désignation

SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA
335061552 IS1

31/12/2020

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
PROVISION PROCEDURE JUDICIAIRE	1 300	1 560	1 300	1 560

Cegid Group

(8) **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

DGFiP N° 2057 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 818 918	UV	18 918	UW	1 800 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	172 177		172 177		
	Autres créances clients	UX	4 821 866		4 821 866		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	24 235		24 235		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	47 303		47 303		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	454 169		454 169		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP	135 098		135 098		
	Groupe et associés (2)	VC	2 681 270		31 270		2 650 000
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 847		1 847		
Charges constatées d'avance		VS	87 232		87 232		
TOTAUX		VT	10 244 118	VU	5 794 118	VV	4 450 000
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7V				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 953 864	2 953 864		
Personnel et comptes rattachés		8C	644 974	644 974		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	413 049	413 049		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	919 034	919 034		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	53 788	53 788		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	308 111	308 111		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	436 635	436 635		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	484 262	484 262		
TOTAUX		VY	6 213 719	VZ 6 213 719		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** — DGFiP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31122020

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 1 358 814

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	20 373	XE	33 896
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	13 523		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	352 516	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	355 299
Amendes et pénalités	WJ	2 783	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	480 214

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	I8	
	– imposées au taux de 0 %	ZN	150 000
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	– Plus-values nettes à court terme	WN	
	– Plus-values soumises au régime des fusions	WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)		XR	

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						YI	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL I — WR	2 378 224

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *	WT	58 014
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WU	616 922

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV	
– imposées au taux de 0 %	WH	
– imposées au taux de 19%	WP	
– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW	
– imputées sur les déficits antérieurs	XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*	WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation — 2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)	ZX	

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
Majoration d'amortissement*										XD	
Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5		XF	
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA			
	Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	IF		Zone franche d'activités NG (44 *quaterdecies*)	XC			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 *sexdecies*)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 *septdecies*)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS	

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39 *decies*)	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG	154 208
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* A)	YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* C)	YC			
Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* B)	YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 *decies* D)	YD			
			Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2	
						TOTAL II — XH	829 144

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	1 549 079	
déficit (II moins I)			XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*	ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	1 549 079	XO

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A
1 / 1

Désignation

SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA
335061552 IS1

31/12/2020

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
SCI RANALI DIVIDENDES	149 142
REPRISE PROV AMENDES/PENALITES	5 066

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
IDR	8X	207 126	8Y	249 014
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
ORGANIC C3S	9K	7 826	9L	14 078
PARTICIPATION DES SALARIES	9M	114 636	9N	294 858
FORFAIT SOCIAL SUR PARTICIPATION	9P	22 927	9R	58 971
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	352 516	YO	616 922
		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS		
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C		Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB	
			– Autres réserves	ZD	1 661 431
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	1 661 431	Dividendes	ZE	
Prélèvements sur les réserves	0E		Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	0F	1 661 431	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	1 661 431

RENSEIGNEMENTS DIVERS			Exercice N :	Exercice N – 1 :
ENGAGEMENTS – Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)	YQ			
ENGAGEMENTS – Engagements de crédit-bail immobilier	YR			
ENGAGEMENTS – Effets portés à l'escompte et non échus	YS			
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES – Sous-traitance	YT		6 795 764	8 246 278
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES – Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 331 198)	XQ		437 524	378 359
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES – Personnel extérieur à l'entreprise	YU		160 179	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)	SS		66 004	49 525
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES – Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages	YV			
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES – Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)	ST		2 490 122	3 080 912
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES – Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052	ZJ		9 949 596	11 755 076
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES – Taxe professionnelle *, CFE, CVAE	YW		191 103	210 337
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES – Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)	9Z		118 509	269 183
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES – Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052	YX		309 612	479 520
T.V.A. – Montant de la T.V.A. collectée	YY		4 718 781	5 588 392
T.V.A. – Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ		2 984 784	2 721 418
DIVERS – Montant brut des salaires *	0B		5 620 645	
DIVERS – Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	0S			
DIVERS – Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *	ZK		1.18 %	1.32 %
DIVERS – Numéro du centre de gestion agréé * XP				
DIVERS – Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR			
DIVERS – Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice	RG			
DIVERS – Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217*octies*	RH			

RÉGIME DE GROUPE *							
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA	1 549 079	Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL			
		Plus-values à 19% JM		Imputations JC			
Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO			
		Plus-values à 19% JP		Imputations JF			

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH 2 — N° SIRET de la société mère du groupe JJ 438865594000 16

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1	CONCESSIONS BREVETS	142 846			142 846	
	2	INSTALLATIONS TECHNIQUES	122 565			122 565	
	3	INSTALLATIONS GENERALES	280 689			232 965	47 723
	4	RENAULT ESPACE 22072016	39 521			38 144	1 376
	5	PEUGEOT SUV 5008 (REGUL) 25112019	28 000			728	27 271
	6	PEUGEOT SUV 5008 25112019	27 000			3 395	23 604
	7	MATERIEL DE BUREAU	15 170			15 067	102
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées* — Court terme ⑨	Long terme ⑩ — 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3		(47 723)	(47 723)				
	4	1 376						
	5	27 271						
	6	20 200	(3 404)	(3 404)				
	7		(102)	(102)				
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					150 000	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		(51 231)			(150 000)	
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT** DGFIP N° 2059-B 2020

Formulaire obligatoire (article 51 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,8 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) (1) *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) (1) *.	

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 %(1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	⑥	col ⑦ = ② + ③ + ④ − ⑤ − ⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5•,6•,7 • alinéas de l'art. 39-1-5• du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts) 16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01012020 et clos le : 31122020 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	121.00
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	4.00
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	23 250 558
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	801 947
TOTAL 1	OX	24 052 506

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	2 365
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	26 666
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	29 031

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	5 189 075
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	4 322 995
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	121 518
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	3 918 122
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins–values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	13 551 711

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	10 529 826

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur les formulaires n° 1329–AC et 1329–DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF)	SA	10 529 826

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)			GX		
Effectifs au sens de la CVAE			EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			HX		
Période de référence	GY	/ /	GZ	/ /	
Date de cessation			HR	/ /	

Cegid Groupe

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F** **2020**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122020 N° SIRET 3 3 5 0 6 1 5 5 2 0 0 2 0 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA

ADRESSE (voie) 10 Rue DU BREIL

CODE POSTAL 35000 VILLE RENNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	18 000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SASU Dénomination ADDITI

N° SIREN (si société établie en France) 751598061 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 18 000

Adresse : N° 0010 Voie RUE DU BREIL

Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS** DGFiP **N° 2059-G** **2020**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122020 N° SIRET 3 3 5 0 6 1 5 5 2 0 0 2 0 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS OUEST FRANCE MULTIMEDIA

ADRESSE (voie) 10 Rue DU BREIL

CODE POSTAL 35000 VILLE RENNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 3

Forme juridique SCI Dénomination RANALI
N° SIREN (si société établie en France) 429430101 % de détention 67.00
Adresse : N° 0040 Voie RUE DES VEYETTES
Code Postal 35051 Commune RENNES CEDEX Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination MAVILLE
N° SIREN (si société établie en France) 499079952 % de détention 100.00
Adresse : N° 0040 Voie RUE DES VEYETTES
Code Postal 35000 Commune RENNES Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination FLATCHR INTERNATIONAL
N° SIREN (si société établie en France) 803289560 % de détention 14.15
Adresse : N° 18 Bis Voie r. DE CHARTRES
Code Postal 92200 Commune NEUILLY SUR SEINE Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

OUEST FRANCE MULTIMEDIA
Société par actions simplifiée à associée unique au capital de 288 000 euros
Siège social : 10 rue du Breil
35000 Rennes
335 061 552 RCS RENNES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 358 814,38 euros de la manière suivante :

Origine :

- Résultat de l'exercice : bénéfice de 1 358 814,38 €

Affectation :

- Au titre des « Réserve ordinaire » :..... 1 358 814,38 €

TOTAUX..... 1 358 814,38 € 1 358 814,38 €

Le compte « Réserve ordinaire » passe de 12 187 800,15 € à 13 546 614,53 euros.

Rappel des distributions antérieures :
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois précédents exercices, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40% résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France :

Exercice clos le :	Dividendes éligibles à la réfaction résultant de l'article 158 3-2° du CGI	
	Dividende global	Dividende par action
31/12/2019	0 €	0 €
31/12/2018	0 €	0 €
31/12/2017	400 000 €	22.22 €

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par décision de l'associée unique du 29 juin 2021.

Rennes, le 29 juin 2021

KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

Ouest France Multimédia S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Rennes, le 29 juin 2021

Exercice clos le 31 décembre 2020
Ouest France Multimédia S.A.S.
10 rue du Breil - 35000 Rennes

KPMG SA
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Limited, une société de droit anglais (" private company limited by guarantee ").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

Ouest France Multimédia S.A.S.

10 rue du Breil - 35000 Rennes

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

À l'associé unique de la société Ouest France Multimédia S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Ouest France Multimédia S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Grégoire, le 14 juin 2021

KPMG SA



Signature numérique de
Antoine Le Penven
Date : 2021.06.14 10:39:59
+02'00'

Antoine Le Penven

Associé

I. BILAN AU 31/12/2020

A. Bilan actif

Rubrique	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	189 150	152 920	36 230	36 230
Fonds commercial	1		1	1
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage	326 712	312 079	14 633	64 120
Autres immobilisations corporelles	481 867	342 026	139 842	256 565
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	1 767 187	150 000	1 617 187	1 767 187
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 818 919		1 818 919	
ACTIF IMMOBILISE	**4 583 837**	**957 025**	**3 626 812**	**2 124 103**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes	1 051		1 051	304
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 994 044	117 070	4 876 974	4 474 665
Autres créances	3 343 924		3 343 924	4 589 915
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(Donc actions propres) :				
Disponibilités	9 217 211		9 217 211	8 977 983
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	87 232		87 232	128 162
ACTIF CIRCULANT	**17 643 463**	**117 070**	**17 526 392**	**18 171 029**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	22 227 299	1 074 095	21 153 204	20 295 132

B. Bilan passif

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel (dont versé : 288 000)	288 000	288 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	28 800	28 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. Fluct cours :)		
Autres réserves (dont achat œuvres orig. artistes :)	12 187 800	10 526 368
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**1 358 814**	**1 661 432**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	16 538	10 840
CAPITAUX PROPRES	**13 879 952**	**12 515 441**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 560	1 300
Provisions pour charges	1 057 972	1 099 860
PROVISIONS	**1 059 532**	**1 101 160**
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dt empr. Partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 953 864	2 754 292
Dettes fiscales et sociales	2 030 846	2 970 368
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	744 747	377 661
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	484 262	576 211
DETTES	**6 213 720**	**6 678 531**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	21 153 204	20 295 132

II. COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

Rubriques	Exercice 2020 France	Exportation	Total	Exercice 2019
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	23 250 559		23 250 559	27 144 545
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	**23 250 559**		**23 250 559**	**27 144 545**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			26 666	
Reprises sur dép., prov. (et amortissements), transferts de charges			1 095 730	815 550
Autres produits			2 366	299
PRODUITS D'EXPLOITATION			**24 375 320**	**27 960 394**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			9 949 596	11 755 076
Impôts, taxes et versements assimilés			309 613	479 520
Salaires et traitements			5 482 959	5 966 586
Charges sociales			2 341 774	2 768 553
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			141 357	147 830
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			70 391	43 615
Dotations aux provisions			208 686	196 711
Autres charges			3 918 122	3 919 762
CHARGES D'EXPLOITATION			**22 422 499**	**25 277 653**
RESULTAT D'EXPLOITATION			**1 952 821**	**2 682 741**
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS			**209 984**	**214 507**
Produits financiers de participations			149 142	150 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			59 618	61 949
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			27	265
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1 197	2 292
CHARGES FINANCIERES			**150 138**	**116**
Dotations financières aux amortissements et provisions			150 000	
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change			138	116
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
RESULTAT FINANCIER			**59 846**	**214 391**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			**2 012 667**	**2 897 131**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			**48 848**	**30 179**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			48 848	30 179
Reprises sur provisions et transferts de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES			**107 850**	**5 917**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			2 070	-13 459
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			100 082	13 679
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			5 697	5 697
RESULTAT EXCEPTIONNEL			**-59 002**	**24 262**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			114 637	294 859
Impôts sur les bénéfices			480 215	965 103
TOTAL DES PRODUITS			**24 634 152**	**28 205 080**
TOTAL DES CHARGES			**23 275 338**	**26 543 648**
BENEFICE OU PERTE			1 358 814	1 661 432

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2020 au 31/12/2020 soit une durée de 12 mois.

Les principaux évènements de l'exercice sont :

- Déménagement du siège social de Ouest France Multimédia au 10 Rue du Breil afin de rejoindre l'ensemble des équipes d'ADDITI ;
- Le projet SkillApp continue sa phase de développement et affine son offre. La commercialisation du produit a commencé courant d'année 2020 ;
- Ouverture d'un campus Télévente accueillant 13 alternants issu du Bachelor Responsable Développement Commercial de la CCI. Cette première promotion travaille à développer la télévente au sein des BU ;
- Réorganisation en-cours au sein de la BU Emploi.

FOCUS sur la crise sanitaire du COVID 19 :

L'activité globale de Ouest France Multimédia a été très affectée par la crise sanitaire en 2020 surtout lors du premier confinement. Dès le mois de mars, Ouest France Multimédia a mis en place des mesures sanitaires d'urgence pour protéger ses salariés et a rapidement organisé le télétravail pour ses collaborateurs. La société a eu recours au chômage partiel en bénéficiant des aides de l'état tout en maintenant les niveaux de salaire sur l'ensemble de l'exercice 2020.

La baisse de chiffre d'affaires brut d'OFM de 3 894 K€ par rapport à 2019 est principalement liée à la crise sanitaire. Afin d'accompagner nos clients lors du premier confinement, l'ensemble des BU n'ont pas facturé les packs annonces en avril 2020.

Les charges supplémentaires induites s'élèvent à 49 568 €, dont 18 588 € pour les produits sanitaires, fournitures de masques, nettoyage des locaux et 30 980 € au titre du maintien des salaires.

Par ailleurs, nous avons bénéficié des aides de l'état au titre de l'activité partielle pour un montant de 335 771 €, et d'une exonération de charges sociales Urssaf sur le premier confinement du printemps à hauteur de 247 297 €.

Des économies contraintes par la crise sanitaire ont été réalisées sur les postes de promotion (-121 K€) ainsi que sur les frais de déplacements/missions/réceptions (-152 K€).

Aucun report d'échéances fiscales, sociales et bancaires n'impacte la situation de trésorerie au 31/12/2020.

2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

L'activité globale de Ouest France Multimédia est de nouveau affectée par la crise sanitaire du Covid 19 suite à un nouveau confinement en avril 2021. Ce confinement est moins strict que celui de mars 2020 et devrait donc permettre de limiter les impacts sur l'activité globale.

Ouest France Multimédia maintient les mesures sanitaires d'urgence en place pour protéger ses salariés et poursuit le télétravail pour la majorité de ses collaborateurs.

La société a de nouveau recours au chômage partiel.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.1. IMMOBILISATIONS

3.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.
Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants:

Immobilisations corporelles	Amort pour dépréciation
Concessions, brevets, licences	100 % L
Installations techniques, mat.outillage	50 % L
Install. générales agencts, aménagts	10 % L
Matériel de transport	25 % L
Matériel de bureau et informatique	25 % L
Mobilier	10 % L

(L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel)

3.1.2. Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés sont évalués à leur coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, corrigé éventuellement en fonction des perspectives d'avenir et de rentabilité et de la valeur de marché des actifs détenus par la société.

3.2. Provisions règlementées

Les provisions règlementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

3.3. Dérogations aux principes généraux

3.3.1. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3.3.2. Changements de méthode de présentation

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

3.3.3. Informations complémentaires

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

4.1.1. Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisation incorporelles	331 998			142 847	189 151
Total 1 Incorporelles	**331 998**	**0**	**0**	**142 847**	**189 151**
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Constructions installations, agencements…..					
Installations générales et agencements	280 689			280 689	
Installations techniques, matériels et outillages	449 278			122 566	326 712
Matériel de transport	306 542	68 687		93 522	281 708
Matériel de bureau et informatique, mobilier	209 059	6 271		15 170	200 160
Emballages récupérables et divers					
Total 2 Corporelles	**1 245 568**	**74 958**	**0**	**511 947**	**808 580**
Immobilisations corporelles en cours					
Total 3 Encours Corporelles	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Acomptes					
TOTAL	1 577 566	74 958	0	654 794	997 731

4.1.2. Tableau des amortissements

Les amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif, selon la nature des biens, et en fonction de la durée de vie prévue.

Tableau des amortissements :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2020
Frais d'établissement et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	295 767		142846	152 920
Total 1	**295 767**	**0**	**142846**	**152 920**
Terrains				
Constructions				
Installations générales et agencements	229 543	3 420	232962	
Installations techniques, matériels et outillages	385 158	49 487	122 566	312 079
Matériel de transport	140 131	71 374	41 540	169 964
Matériel de bureau informatique, mobilier	170 052	17 077	15067	172 061
Emballages récupérables et divers				
Total 2	**924 884**	**141 358**	**412 135**	**654 104**
TOTAL	1 220 651	141 358	554 981	807 024

4.2. Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice :

Chiffres exprimés en euros	Valeur Brute au 31/12/2019	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2020	Provision	Valeur Nette au 31/12/2020
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	1 767 187			1 767 187	150 000	1 617 187
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières		1 818 919		1 818 919		1 818 919
TOTAL	1 767 187	1 818 919	0	3 586 106	150 000	3 436 106

4.3. Etat des échéances des créances

Les créances détenues par la société s'élèvent à 10 244 119 € en valeur brute au 31/12/2020 et elles se décomposent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE :	**1 818 919**	**18 919**	**1 800 000**
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 818 919	18 919	1 800 000
ACTIF CIRCULANT :	**8 425 200**	**5 775 200**	**2 650 000**
Clients	4 821 867	4 821 867	
Clients douteux	172 177	172 177	
Personnel et comptes rattachés	24 235	24 235	
Organismes sociaux	47 304	47 304	
Etat : impôts et taxes diverses	589 268	589 268	
Groupe et associés	2 681 270	31 270	2 650 000
Débiteurs divers	1 847	1 847	
Charges constatées d'avance	87 232	87 232	
TOTAL	10 244 119	5 794 119	4 450 000
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés	4 994 044	117 070	4 876 974	4 474 665
Autres créances	3 343 924		3 343 924	4 589 915
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	8 337 968	117 070	8 220 898	9 064 580

Dont créances Groupe :

Chiffres exprimés en euros	2020	2019
Clients sociétés affiliées consolidées France		
Clients sociétés mères et Divers	804183	574271
Clients sociétés affiliées consolidées		
Clients factures à établir Groupe	215874	231040
TOTAL	1020057	805311

Les provisions sont établies selon les modalités décrites au paragraphe 5.3.4.

4.5. Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Rabais, remises, Ristournes à obtenir		
Produits à recevoir	50649	7233
Clients – Factures à établir	215937	231176
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements		
Intérêts courus sur compte courant		
TOTAL	266586	238409

4.6. Comptes de régularisation

4.6.1 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 87 232 €.

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Charges d'exploitation	87232	128162
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	87232	128162

4.7. Créances sur les entreprises liées

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Compte courant Maville SAS		34385
Compte courant Additi		1415891
Compte courant Intrasipa	2681270	2684980
Compte courant ASPDH		201228
Total Groupe et Associés	2681270	4336484

L'avance de trésorerie envers Additi a été reclassée durant l'exercice en immobilisation financière et s'élève à un montant de 1 818 919 € au 31/12/2020.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1. Capital

Le capital est composé de 18 000 parts sociales de 16 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

	Nombre d'actions Parts sociales	Valeur
Position début de l'exercice	18 000	16 euros
Mouvements de l'exercice	NEANT	NEANT
Position fin de l'exercice	18 000	16 euros

5.2. Capitaux propres

Affectation des résultats de l'exercice 2019 :

Les comptes de l'exercice 2019 ont fait apparaître un résultat de 1 661 432 €. Selon la décision de l'AGO statuant sur les comptes, ce profit a été affecté comme suit :

- Au poste « Autres Réserves » à hauteur de 1 661 432 €

5.3. Etat des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

5.3.1. Provisions pour risques

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions pour litige prud'homal				
Provisions pour garantie Clients				
Provisions pour perte de marchés à terme				
Provisions pour amendes pénalité				
Provisions pour pertes de change				
TOTAL	0	0	0	0

5.3.2. Provisions pour charges

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions pour pensions et obligations similaires	1 099 860	207 126	249 014	1 057 972
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	1 300	1 560	1 300	1 560
TOTAL	1 101 160	208 686	250 314	1 059 532

5.3.3. Provision pour dépréciation des immobilisations

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations		150 000		150 000
Provisions autres immos financières				
TOTAL	0	150 000	0	150 000

5.3.4. Provisions pour dépréciation des créances

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Poste : Clients douteux	90 147	70 391	43 468	117 070
Poste : Autres créances				
TOTAL	90 147	70 391	43 468	117 070

5.4. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 953 864	2 953 864		
Personnel et comptes rattachés	644 975	644 975		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	413 049	413 049		
Etat et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	919 034	919 034		
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	53 788	53 788		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	308 112	308 112		
Autres dettes	436 635	436 635		
Dette rep.de titres emp. ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	484 262	484 262		
TOTAL	6 213 719	6 213 719	0	0
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

5.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Fournisseurs Groupe	2287692	2124313
Fournisseurs France	272534	454509
Fournisseurs Etrangers		
Fournisseurs factures non parvenues	392587	175167
Valeurs nettes comptables	2952813	2753989

5.6. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 953 864	2 754 292
Dettes fiscales et sociales	2 030 846	2 970 368
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dette financières divers (dt empr. partic :)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	744 747	377 661
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	484 262	576 211
DETTES	6 213 719	6 678 532

5.7. Comptes de régularisation

5.7.1. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Produits d'exploitation	484262	576211
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL	484262	576211

6. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

6.1. Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2020 se ventile de la façon suivante :

Chiffres exprimés en euros	Exercice 2020 France	Exercice 2020 CEE + Export	Exercice 2020 Total	Exercice 2019 Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	23 250 559		23 250 559	27 144 545
Chiffre d'affaires	23 250 559		23 250 559	27 144 545
%	100,00 %	%	100,00 %	

6.2. Autres produits d'exploitation

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Autres produits divers de gestion et subvention d'exploitation	26 666	
Reprise sur amortissement et provisions, transfert de charges	1 098 095	815 849
TOTAL	1 124 761	815 849

6.3. Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à 59 846 € et s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS FINANCIERS	**209 984**	**214 507**
Produits financiers de participations	149 142	150 000
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés (1)	59 618	61 949
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	27	265
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 197	2 292
CHARGES FINANCIERES	**150 138**	**116**
Dotations financières aux amortissements et provisions	150 000	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	138	116
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RESULTAT FINANCIER	59 846	214 391

(1) Dont produits sur intérêts compte courant et avance de trésorerie :

- Maville SAS : 252 €
- Additi : 18 919 €
- Intrasipa : 31 270 €
- ASPDH : 1 600 €

Les produits financiers de participations se répartissent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Montant
- Dividendes Groupe	149142
- Dividendes Hors Groupe	
TOTAL	149142

Sociétés concernées	Dividendes reçus
SCI RANALI	149 142

6.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice de -59 002 € s'analyse de la façon suivante :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**48 848**	**30 179**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	48 848	30 179
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	**107 850**	**5 917**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 070	-13 459
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	100 082	13 679
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 697	5 697
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-59 002	24 262

Les charges et les produits des éléments d'actif cédés s'analysent comme suit :

Chiffres exprimés en euros	Valeur brute	Valeur Nette Comptable	Prix de Cession	Résultat de cession
Ventes d'immobilisations corporelles	94521	52251	48847	-3404
Ventes d'immobilisations incorporelles				
Ventes d'immobilisations financières				
Mises au rebut Immobilisations incorporelles	142846			
Mises au rebut Immobilisations corporelles	418424	47825		-47825
TOTAL	655791	100076	48847	-51229

6.5. Impôt sur les bénéfices

La société OUEST FRANCE MULTIMEDIA est membre d'un Groupe d'intégration fiscale ayant pour société mère, la société ASS.PRINC.DEMO.HUMANISTE .

6.5.1. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices lié à l'activité

Résultats	Bénéfices comptables avant impôt (en €)	Réintégrations et déductions (en €)	Résultat fiscal (en €)	Montant de l'impôt théorique (en €)	Report déficitaire à imputer IS (en €)	Dû	Résultat net après impôt (en €)
TOTAL	1 839 029	-289 949	1 549 080			480 215	1 358 814

	Exercice 2020
Bénéfice comptable de l'exercice	1 358 814
1. Réintégrations fiscales	1 019 410
2. Déductions fiscales	829 145

Détermination du résultat fiscal	BENEFICE	DEFICIT
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	1 549 080	
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice		
RESULTAT FISCAL	1 549 080	

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

L'impôt de l'exercice 2020 s'élève à 480 215 €.

7. INFORMATIONS DIVERSES

7.1. Effectif moyen du personnel salarié

Sur l'année fiscale 2020, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

Année fiscale 2020	Effectif
Cadres	73
Agents de maîtrise et techniciens	48
Employés	0
TOTAL	121

7.2. Identité de la société mère consolidante

Les comptes de la société mère sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes de la société ASS ASS.PRINC.DEMO.HUMANISTE 38 RUE DU PRE BOTTE 35000 RENNES - FRANCE.

Le régime de l'intégration fiscale s'applique à notre société depuis l'exercice clos le 31 décembre 2005.

OFM est toujours dans l'intégration fiscale OF mais celle-ci a changé : alors que les sociétés bénéficiaires bénéficiaient d'un taux moyen d'impôts abattu des gains d'intégration, désormais chaque société comptabilise son IS comme si elle était imposée distinctement, les déficitaires recevant immédiatement le gain fiscal.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en normes françaises depuis le 1er janvier 2019.

7.3. Liste des filiales et des participations

Sociétés concernées	Capitaux propres y compris résultat	Capital détenu	CA HT du dernier exercice clos	Résultat Net du dernier exercice
SCI RANALI	807 557	67%	81 812	-86 589
SAS MAVILLE	394 133	100%	172 972	- 104 189
SAS FLATCHR	-571 821	14,15%	514 114	-917 914

7.4. Engagements sur le personnel

7.4.1. Engagement en matière d'indemnité de départ à la retraite

Ouest France Multimédia comptabilise le montant de ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite.

Conformément aux principes retenus dans le groupe SIPA, le calcul de l'IDR a été fait avec un taux d'actualisation de 0,8 % et un taux d'inflation de 0,8 %. La provision d'indemnité de départ à la retraite au 31/12/2020 est d'un montant total de 1 057 972 €.

7.4.2. Participation des salariés

Une participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été constatée à hauteur de 114636 € au titre de l'exercice 2020.